

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT
DES COLLINES (RITC) – TRANSCOLLINES-**

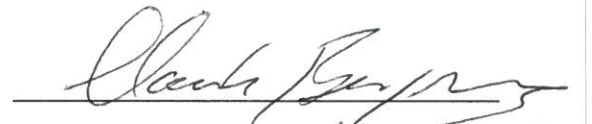
Avis de motion

Avis de motion, est par la présente donné par CLAUDE BERGERON, administrateur délégué du conseil municipal de la municipalité de VAL-DES-MONTS, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le # RM-18 abrogeant et remplaçant le règlement # RM-12 concernant les règles d'utilisation des usagers de Transcollines.

Copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption est donc par la présente demandée.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines - du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00.

Donné à La Pêche, ce 26^e jour du mois de septembre 2018 par,



Conseiller municipal de Val-des-Monts
Administrateur au Conseil d'administration de la Régie
intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines